

**AVENANT N° 4 AU MARCHÉ N° 702D21
RELATIF AUX TRAVAUX DE MENUISERIES INTÉRIEURES
DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION
DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS
SUR LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN**

**Quatrième commission :
Infrastructures, Numérique, Mobilité et
Bâtiments**

**COMMISSION PERMANENTE
du 11 juillet 2025**

**DELIBERATION
N° 2025-07-11-54**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 11 juillet 2025 à 15h45, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant que le marché n° 702D21 relatif aux travaux des menuiseries intérieures dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours sur la commune de Saint-Aigulin a été notifié à la société « CSI BATIMENT » le 25 mai 2021 pour un montant de 57 523,84 € Hors Taxes,

Considérant que 3 avenants sont intervenus depuis cette modification, entraînant une diminution du marché, le portant à 62 818, 69 € Hors Taxes,

Considérant que lors des opérations préalables à la réception, il a été constaté la non-réalisation de prestations prévues initialement devenues inutiles au cours de la réalisation du chantier, telles que des trappes de gaines dans le cadre du fonctionnement et de la maintenance ainsi que d'une porte dans le cadre de la sécurité incendie,

Considérant le tableau récapitulatif suivant :

Montant initial du marché, € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 2, € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 3, € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 4, objet de la présente délibération, € Hors Taxes	Nouveau montant du marché, € Hors Taxes	%
57 523,84	-3 041,66	8 336,51	-1 452,39	61 366,30	+ 6,68

Considérant que cet avenant respecte les dispositions de l'article R2194-8 du Code de la commande publique autorisant les modifications inférieures à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux,

Considérant l'avis favorable de la 4^{ème} Commission du 16 juin 2025,

DECIDE :

1°) d'approuver les termes de l'avenant n° 4 au marché n° 702D21 tel que joint en annexe,

2°) d'autoriser sa Présidente à le signer sous réserve de l'avis favorable de Commission d'Appel d'Offres s'agissant d'un avenant supérieur à 5 %.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

Catherine DESPREZ

AVENANT N° 4 AU MARCHE N° 702D21

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Département de la Charente-Maritime
85 Boulevard de la République
CS 60003
17076 LA ROCHELLE CEDEX 09

A l'attention de : Madame la Présidente du Département
Courriel : cellule.marches@charente_maritime.fr

<http://www.achatpublic.com>

Représenté par : Madame la Présidente du Département

B - Identification du titulaire du marché

CSI BATIMENT SARL
25 rue des Pérots
17220 SAINTE SOULLE
Courriel : contact@sci-batiment.com
Tél. : 05.46.45.10.95
Fax. : 05.46.34.15.60
SIRET : 48463318500067

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Saint Aigulin

Lot n° 9 : Menuiseries intérieures

Référence du marché : 702D21

Date de la notification : 25/05/2021

Délai d'exécution : 14 mois

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 57 523,84 €

D - Avenants précédents

Avenants au marché conclus précédemment :

N°	Date de notification	Type	Montant HT
1	18/03/2024	Modification de délai	0 €
2	03/09/2024	Diminution de montant	-3 041,66 €
3	26/02/2025	Augmentation de montant	8 336,51 €

E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : diminution de montant.

Avenant conclu dans le respect des dispositions prévues à l'article R2194-8 du code de la commande Publique

Article 1 : Justification de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la mise au point des opérations préalables à la réception, la suppression de prestations devenues inutiles et de fait, non réalisées, et enfin l'extension d'une pièce de mobilier de la salle d'alerte.

Article 2 : Montant de l'avenant

Les modifications des prestations sont les suivantes :

- Fourniture et pose d'un caisson mélaminé pour stockage des cartes topographiques dans le local alerte : + 393,56 euros HT ;
- Suppression d'une trappe de gaine de 30x30 inutile dans le fonctionnement et la maintenance : - 677,04 euros HT ;
- Suppression d'une trappe de plafond de 60x60 inutile dans le fonctionnement et la maintenance : - 1083,28 euros HT ;
- Suppression d'un ferme porte inutile dans le cadre de la sécurité incendie : - 85,63 euros HT.

Montant du marché prenant en compte les précédents avenants :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 62 818,69 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : -1 452,39 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6,68 %

Nouveau montant du marché sous réserve de l'application des modalités de variation des prix prévues au marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 61 366,30 €

Pièce jointe au présent avenant :

- Devis n°00008173 du 19/02/2025.

Cette pièce fait partie intégrante du marché et est contractuelle.

Article 3 : Autres dispositions

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

La notification du présent avenant rend celui-ci exécutoire.

F - Signature du titulaire du marché

A
Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Madame la Présidente du Département

Département de la Charente-
Maritime
85 Boulevard de la République - CS 60003
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

AFFAIRE : CB01417 - TS3
DEVIS : 00008173

STE SOULLE, le 19 février 2025

ENTREPRISE
QUALIFIÉE



4131 plaques de plâtre
4221 cloisons amovibles
6611 plafonds suspendus

AFFAIRE: Compte + et - pour solde chantier CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS - SAINT AIGULIN 17360

LOT N°: 09 men int

Devis gratuit

Délais d'intervention: suivant planning

Attention notre offre est valable un mois à date d'émission, compte tenu de la situation actuelle des matériaux.



Affaire suivie par Stéphane BRANGER (N° 06 20 64 88 09).

Affaire suivie par Teddy VIARD (N°06 02 53 28 96).

Affaire suivie par Anthony FOUCHE (N°06 33 39 00 59).

N°	Désignation	Unit	Quantité	P.V. Unit.	Montant H.T.
1	Fourniture et Pose d'une trappe de visite EI30 TRAVI 30 AT25 ISO35 de 40x40cm Cadre Pin LCA cornière+batteuse vtl MDF 25 à peindre	U	-8,000	84,63	-677,04
2	Fourniture et Pose d'une trappe de plafond EI60 TRAVIPLA 60 MD55 de 60x60cm, Hors Standard Cadre Pin LCA cornière+batteuse vtl MDF 55 à peindre	U	-4,000	270,82	-1 083,28
3	Fourniture et pose d'un ferme porte type TS90 de Dorma à bras glissière	U	-1,000	85,63	-85,63
4	F. & P. d'un caisson melaminé dans le local alerte	ML	1,000	393,56	393,56

Total HT	-1 452,39
Total TVA (20 %)	-290,48
Total TTC	-1 742,87
Acompte	
Net à payer	-1 742,87

Offre valable jusqu'au 19/03/2025



CSI BATIMENT : 25 Rue des Perots - 17220 STE SOULLE - Tél : 05.46.45.10.95 - Fax : 05.46.34.15.60

SIRET 48463318500067 - RCS POITIERS 484633185 - APE : 43.29A

Siège Social : Zone Artisanale, 86240 LIGUGE Tél. 05.49.55.27.56 Fax 05.49.55.24.19

SAS au capital de 10 000 € SIRET 48463318500018 - APE : 70.10Z

E.mail : contact@csi-batiment.com

Site internet : www.csi-reseau.com

Assurance professionnelle : MMA Entreprise 14 bd OYON 72030 Le MANS cédex 9, France